

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03072024/010

SEANCE DU 3 JUILLET 2024

**Approbation du règlement de l'appel à projet en lien avec
l'économie sociale et solidaire**

NOMENCLATURE : 7.4

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 3 JUILLET, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 27 juin 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-sept, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACON, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, Mme LEFEUVRE, M. HERTZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOREL-MATHURIN par Mme LANGLAIS,
Mme CORVEE-GRIMAUULT par M. NICOLAS

ETAIENT ABSENTS :

M. SIMONIN
M. LETTRON

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 29

M. GELARDIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 15,
Mme BROUTIN, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 20,
Mme CLISSON-RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 27,
M. BONAZZI, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 28,

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph HAYAR

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 28

Contre : 1 (M. DEL)

Abstentions : 4 (Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. HERTZ)

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Anne SAUVEY, Maire-Adjoint, délégué à la Ville Durable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec es administrations, notamment son article 10 ;

VU le projet de règlement de l'appel à projet dénommé « aide à la création d'un projet en lien avec l'économie sociale et solidaire » visant à attribuer une subvention de 10 000 euros à destination d'un acteur issu de l'économie sociale et solidaire développant un projet sur la commune de Bourg-la-Reine ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Développement durable, Mobilité, Numérique/ Innovation, Sécurité en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDERANT le souhait de la Ville de tout mettre en œuvre pour accompagner la transition écologique et sociale,

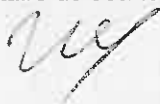
CONSIDERANT le souhait de la ville de Bourg-la-Reine d'accompagner financièrement un projet visant à construire une économie plus durable et plus solidaire, qui s'ancre dans son territoire et génère des emplois inclusifs et non délocalisables

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le règlement, annexé à la présente délibération, de l'appel à projet dénommé « aide à la création d'un projet en lien avec l'économie sociale et solidaire » visant à attribuer une subvention de 10 000 euros à destination d'un acteur issu de l'économie sociale et solidaire développant un projet sur la commune de Bourg-la-Reine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Joseph HAYAR



Le Maire,



Patrick DONATH